

Le CCIF se reconstitue en Belgique

Article rédigé par *Le Figaro*, le 15 février 2021

Source [Le Figaro] Mis au ban par l'État, le Collectif contre l'islamophobie multiplie les plaintes.

Moins de trois mois après [la dissolution du Collectif contre l'islamophobie en France \(CCIF\)](#), l'organisation, soupçonnée d'accointances avec l'islamisme, se reconstitue en Belgique. Ayant désactivé ses réseaux sociaux, le collectif fait son retour sous le nom de CCIF Europe. Dénonçant un «acharnement», il a déposé un recours devant le Conseil d'État. Et porte plainte pour «diffamation» contre le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, et sa ministre déléguée, Marlène Schiappa.

«Le CCIF, en cours de liquidation, a transféré ses actifs ainsi qu'une grande partie de ses propriétés intellectuelles et moyens de communication à d'autres associations, dont le Collectif contre l'islamophobie en Europe (CCIE), association sans but lucratif qui a été constituée en Belgique le 1^{er} novembre 2020», peut-on lire sur la page Facebook du CCIF Europe. La dissolution du CCIF avait été prononcée par Gérald Darmanin après la décapitation, mi-octobre, [de Samuel Paty](#). Le ministre accusait l'organisation d'être «manifestement impliquée» dans l'assassinat du professeur d'histoire. Avant même le décret, le collectif avait opté fin novembre pour l'autodissolution. Dans son recours, déposé le 31 janvier, le CCIF, rappelant que le gouvernement lui reproche notamment «de dénoncer - à raison - un racisme d'État», fustige une atteinte à la liberté d'expression et au droit de critiquer un État, des droits protégés par la jurisprudence européenne.

«Le CCIF a trouvé un refuge naturel en Belgique car c'est depuis longtemps une plaque tournante des organisations islamistes de la mouvance frériste, très actives auprès des institutions européennes, observe [Gilles Clavreul](#), cofondateur du Printemps républicain. Ce que les autorités françaises doivent surveiller est la poursuite des activités de l'association dissoute sur le sol français, quand bien même elle est domiciliée en Belgique.» Politologue chargée de mission au Centre d'action laïque de Belgique, [Djemila Benhabib](#) vient d'être auditionnée au Sénat sur le projet de loi «séparatisme»: «La plus grande faille de ce projet de loi, c'est le manque de coordination entre les pays européens vis-à-vis de l'islam politique, assure-t-elle. C'est une chose de couper l'herbe sous le pied à toutes ces associations en France, mais elles ont la capacité de se redéployer ailleurs: on ne fait que déplacer le problème!»

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)